



RESTAURATION SCOLAIRE

!! ATTENTION !!



Simplification des procédures d'annulation et de réservations irrégulières à partir du 2 novembre 2020 !

Madame monsieur,

Après quelques semaines de fonctionnement de la restauration scolaire avec le système de réservations et d'annulation des repas, nous avons choisi d'ajuster en simplifiant pour vous notre fonctionnement. Nous sommes conscients des désagréments que ces changements peuvent occasionner, et nous vous prions de nous en excuser.

Simplification pour tous

- ✓ **Rappel** : tous les repas commandés seront facturés
- ✓ Le délai de réservation des repas irréguliers, 15 jours à l'avance est **modifié à la veille avant 12h00**
- ✓ Les formulaires de réservation ou d'annulation de repas sont **supprimés**
- ✓ Une gestion plus simple **uniquement par téléphone**
- ✓ **Nouveaux délais** pour **annuler ou réserver** ponctuellement les repas :



Repas du		Annulation ou réservation possible avant 12h le :
Lundi	➔	Vendredi précédent avant 12h00
Mardi	➔	Lundi précédent avant 12h00
Jeudi	➔	Mercredi précédent avant 12h00
Vendredi	➔	Jeudi précédent avant 12h00
Jour de rentrée	➔	Vendredi précédent avant 12h00



Sorties scolaires : les écoles préviennent directement le service de restauration, il n'y a pas besoin d'annuler une réservation, qu'elle soit régulière ou ponctuelle.

ANNULATION
et RESERVATION PONCTUELLE
06 71 70 23 82

